



Suite à caution solidaire à un prêt bancaire pour sarl

Par **francosaze**, le **10/09/2009** à **12:53**

Bonjour,

détail de mon cas

- caution bancaire solidaire avec mon épouse qui est gérante d'une Sarl
 - dépôt de bilan de la Sarl en 1995
 - tribunal pour la caution, pas de poursuites pour non paiement
 - vente d'un bien à paris hypothéqué par la banque
 - oubli du notaire de cette hypothèque
 - mise en liquidation judiciaire personnelle de mon épouse
 - banque contre notaire qui fait jouer son assurance
 - subrogation de la créance à la compagnie d'assurance
 - poursuite de l'assurance à notre encontre
 - jugement à mon unique encontre par le fait que la liquidation judiciaire de mon épouse n'a pas permis de payer la créance
- pourtant nos biens liquidé ne m'on rien rapporté à moi, qui n'était en rien concerné par la sarl

aujourd'hui, cela vaut il le coup de faire appel ??

merci par avance

cordialement